

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ouverture d'une enquête publique préalable à permis de construire délivré au nom de l'État pour le projet de parc solaire photovoltaïque au sol sur la commune de Nohanent

Une enquête publique est ouverte, du **lundi 31 janvier 2022 à 14 h au mardi 1^{er} mars 2022 à 18 h** sur le projet présenté par la société CENTRALE SOLAIRE DE NOHANENT relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Nohanent.

L'enquête publique est conduite dans le cadre de l'instruction d'une demande de permis de construire n° 63 254 21 G0001 déposée le 14 janvier 2021 par la société CENTRALE SOLAIRE DE NOHANENT.

Le projet de centrale photovoltaïque au sol de Nohanent s'implante sur le site d'une ancienne carrière, sur une superficie d'environ 10.5 ha. La puissance estimée de cette centrale est de 11.4 MWc, pour une production envisagée de 13 500 MWh/an.

Les éléments constitutifs du dossier comprenant notamment une étude d'impact, son résumé non technique, les avis des services consultés ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Nohanent pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture des locaux soit :

- **lundi et jeudi de 14 h à 18 h**
- **mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h**
- **mercredi et vendredi de 14 h à 17 h**

Le présent avis, l'arrêté d'ouverture d'enquête seront publiés sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme à la rubrique :

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/construction-d-une-centrale-photovoltaique-au-sol-a9135.html>

Monsieur Alain NERON, cadre retraité de l'industrie est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il recevra les observations du public (dans le respect des mesures barrières pour faire face à l'épidémie de Covid 19) :

à la mairie de Nohanent aux jours et heures ci-après :

- **lundi 31 janvier 2022 de 14 h à 17 h**
- **samedi 5 février 2022 de 9 h à 12 h**
- **lundi 14 février 2022 de 14 h à 17 h**
- **mardi 22 février 2022 de 9 h à 12 h**
- **mardi 1^{er} mars 2022 de 15 h à 18 h**

Les observations pourront être formulées selon les modalités suivantes :

- en les consignant sur le registre ouvert à cet effet,
- en les exprimant directement et oralement au commissaire-enquêteur pendant ses permanences,
- par correspondance, au commissaire-enquêteur, à la mairie de Nohanent où elles seront annexées au registre d'enquête,
- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-2856@registre-dematerialise.fr
- en les formulant sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2856>

Les observations transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé susvisé.

Le responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées est :

M. Kevin VEROT, chef de projet, Groupe VALECO – société centrale solaire de Nohanent, 188 rue Maurice Béjart – CS 57392 – 34180 MONTPELLIER Cedex 4 – tel : 06 70 78 41 41 – courriel : kevinverot@groupevaleco.com

A la fin de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie de Nohanent, ou sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête est un arrêté préfectoral accordant le permis de construire avec ou sans prescription, ou refusant le permis de construire.